du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX -- TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
59070 ROUBAIX Cedex 1
Le Registre du Commerce sur
MINITEL appelez le 36.29.11.11

# CERTIFICAT
## DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant
** SA Conseil d'Administration
* CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
* 21, RUE JULES GUESDE
*
** 59650 VILLENEUVE D ASCQ

Réf : 71B82
RCS : 477180822

Pièces déposées le 18/08/1993 Numéro : 930087

- P.V. D'ASSEMBLEE du 28/06/1993 : CHANGEMENT ADMINISTRATEUR
: CHANG.COMMIS. AUX COMPTES

Cout du dépot : 76.08 Francs.
Dont T.V.A. : 7.07 Francs.

Cle : 1207

Le Greffier,

Dépot Effectué Par
** SA Conseil d'Administration
* CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
* 21, RUE JULES GUESDE
*
*
** 59650 VILLENEUVE D ASCQ

933087

082

**CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE**
**C.D.A.**
**Société anonyme**
**au capital de 10.100.000 Francs**
**Siège Social : 21 rue jules guesde**
**59650 VILLENEUVE D'ASCQ**
**RCS ROUBAIX B 47718082200017**

---

# PROCES-VERBAL
# DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
# TENUE LE 28 JUIN 1993

L'An mil neuf cent quatre vingt treize, et le vingt huit juin à 10 heures, les Actionnaires du Centre de Distribution Automobile "CDA" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social 21 Rue Jules Guesde à Villeneuve d'Ascq sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.
Monsieur Didier FILLASTRE, en qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur José VIEGAS

et

Monsieur Jean DUJON

Les deux membres présents et acceptant, représentant comme mandataires le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Ghislain MILLARD remplit les fonctions de secrétaire.
La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents et

représentés possèdent ensemble actions ,sur les 101 000 actions composant le capital social.



Le quorum du quart étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les documents relatifs à la convocation des Actionnaires et du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31/12/92 ainsi que le bilan, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe,
- le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices sociaux,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions,
- les statuts de la société,

Puis le président de Séance déclare que tous les documents et renseignements prescrits par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément à la législation. Les Actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président de séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes de l'exercice 1992, quitus aux Administrateurs
- approbation des comptes,
- affectation des résultats,
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- ratification de la cooptation d'un administrateur,
- renouvellement du mandat d'un administrateur
-nomination de nouveaux administrateurs.
- nomination de nouveaux commissaires aux comptes,
- pouvoirs pour formalités.

Il donne ensuite connaissance du bilan et du compte de résultat et commence les principales variations entre l'exercice écoulé et l'exercice précédent. Il est ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le président de séance déclare ensuite la discussion ouverte.

Diverses explications sont données et observations échangées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée Générale, après avoir entendu les lectures des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le Bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 1992, tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître une perte de l'exercice s'élevant à 869 423,32 FRS.
En conséquence, L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 Décembre 1992.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale, après avoir rappelé qu'il a été distribué au titre de l'exercice 1986 un dividende de FRS 300 000,00, soit un dividende net par action de FRS 6,00 ouvrant droit à un avoir fiscal de FRS 3,00, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice 1987, et qu'il a été distribué au titre de l'exercice 1988 un dividende de FRS 300 000,00, soit un dividende net par action de FRS 3,00 ouvrant droit à un avoir fiscal de FRS 1,50.
L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice, ce qui, compte tenu du report à nouveau déficitaire antérieur s'élevant à36 335,65 FRS, fera apparaître un compte report à nouveau déficitaire de 905 758,97 FRS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, donne acte au Conseil d'Administration du compte rendu qui lui a été fait et déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur de Monsieur Didier FILLASTRE, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de la réunion du 5 octobre 1992, en remplacement de Monsieur Roger BANASZYNSKI, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Didier FILLASTRE exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Didier FILLASTRE, dont le mandat arrive à expiration lors de la présente Assemblée.

Monsieur Didier FILLASTRE exercera ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution est adopté à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION**

En remplacement des sociétés PALAFI et SERFIM dont les mandats arrivent à expiration lors de la présente assemblée, l'Assemblée Générale nomme :

CICAFI
Société en nom collectif
au capital de 50 000 francs
Siège social : 738 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE B 390 380 863

(en remplacement de PALAFI)

CICAPART
Société en nom collectif
au capital de 50.000 francs
siège social : 738 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE B 390 363 836

(en remplacement de SERFIM)

Les sociétés CICAFI et CICAPART exerceront leurs fonctions pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SEPTIEME RESOLUTION**

En remplacement de la société ROUAFI démissionnaire à effet de ce jour, l'Assemblée Générale nomme :

SOCIETE VERSAILLAISE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE ET DE MECANIQUE SOVERDIAM
Société anonyme au capital de 8 122 400 francs
Siège social : 18 rue de Vergennes 78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLE B 649 802 006

La société SOVERDIAM exercera ses fonctions pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution est adopté à l'unanimité.

**HUITIEME RESOLUTION**

Les mandats du Cabinet BARY, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur François BARY, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de nommer :

en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

KPMG Fiduciaire de France
69 boulevard Vauband
59000 LILLE
représenté par Monsieur Carlier
Cabinet inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles

et en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Patrick PETIT
47 rue de Villiers
92200 NEUILLY SUR SEINE

Commissaire aux comptes inscrits à la Compagnie Régionale de Paris
pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôt et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, le président de séance lève la séance à 12H30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

**LES SCRUTATEURS**

Jean DUJON

José VIEGAS

LE SECRETAIRE

Ghislain MILLARD

**LE PRESIDENT DE SEANCE**

Didier FILLASTRE

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL